

8		Etape : résolution des conflits et des divergences (durant l'exploitation opérationnelle)
	a) Conflits et divergences rails	<ul style="list-style-type: none"> . Priorité aux trains devant respecter l'horaire. Les trains avec un retard supérieur à 1 heure sont mis en attente / stockés de manière intermédiaire. . Même en cas de faute de tiers, les retards doivent être traités par ordre séquentiel (selon l'heure d'arrivée). Notre installation ne permet pas de stockages intermédiaires. . Des sillons conflictuels des transporteurs sont annoncés au plus tard 1 heure avant l'échéance convenue avec un avis de retard.
	b) Conflits et divergences Transporteurs/rails	<ul style="list-style-type: none"> . Clause salvatrice convenue contractuellement en cas de changement de priorité à court terme dans l'exploitation opérationnelle en faveur de la navigation/du rail par rapport à la réservation existante du transporteur. . Gestion des divergences entre l'ordre effectif à l'enregistrement et la réservation dans l'outil des gestions des sillons et des capacités. Nous traitons toutes les demandes selon le principe du premier arrivé et premier servi. . Si des conflits surviennent lors de l'attribution des sillons : <ul style="list-style-type: none"> . Terco tranchera pour une organisation optimale et une résolution du conflit. . Terco traitera toutes les demandes des acteurs intéressés de la même manière. . Une réévaluation de l'attribution des sillons sera faite avec la participation des personnes concernées pour garantir une non discrimination tant pour les nouvelles demandes que pour les premières demandes. . Terco vérifiera de manière générale l'attribution des sillons entre les opérateurs lors de nouvelles demandes et les optimisera autant que possible dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Terco tiendra compte des critères d'attribution prédéfinis. La même règle s'applique également avant de conclure des contrats pluriannuels. . Compliance dans le cadre des rôles multiples et traitement de données de tiers <ul style="list-style-type: none"> . Conseil d'administration : Président - Raven Schaefer, CFF Cargo à Bâle Administrateurs : Holger Bochow - Contargo AG à Bâle Hans-Peter Baenziger - Planzer Holding AG à Seewen . Si toutefois les conflits ne sont pas résolus lors de l'attribution des sillons, il est possible de déposer une action ou de dénonciation auprès de RailCom, contre une décision de l'exploitant. Les entreprises qui se sentent victimes de discrimination dans l'utilisation de l'installation doivent s'adresser à : <p style="margin-left: 20px;">Commission des chemins de fer RailCom Christoffelgasse 5 3003 Berne</p> <p style="margin-left: 20px;">info@railcom.admin.ch</p> <p style="margin-left: 20px;">+ 41 58 463 13 00</p>

9		<p>Etape : planification et attribution des sillons (avant l'exploitation opérationnelle)</p>
	<p>a) planification et attribution des sillons rail</p>	<p>Notre installation est en principe accessible à toutes personnes intéressées, qu'il s'agisse d'opérateurs ou de transporteurs. Si la rentabilité d'un nouveau trafic le justifie, nous réexaminerons les heures d'ouverture de notre installation et les adapterons si nécessaire.</p> <p>Les règles suivantes s'appliquent sur l'installation en matière d'attribution des sillons.</p> <ul style="list-style-type: none"> . L'attribution de nos sillons se fait selon le principe du "premier arrivé, premier servi" ou "premier qui commande, premier servi". . Dans le cadre de l'attribution des sillons pour de nouveaux trafics concernant le rail, nous proposons des alternatives à la personne intéressée. . En cas de première nouvelle demande, l'attribution des sillons existante dans les opérateurs est généralement vérifiée et, si possible, améliorée et réattribués dans l'intérêt de toutes les personnes concernées. Si aucun accord n'est trouvé, une attribution des sillons est effectuée en tenant compte des volumes de trafic et de la contribution de couverture. . Pour mettre en œuvre de nouveaux trafics, nous avons généralement besoin d'un préavis de deux mois. . Nous vérifions s'il faut adapter les horaires d'ouverture si cela génère de nouveaux trafics rentables et durables, . Nous préparons habituellement les commandes concernant le rail le jour d'avant jusqu'à 11:00 au plus tard (la priorité est donnée au trafic habituel, ensuite nous procédons au "premier arrivé, premier servi" ainsi que le trafic prioritaire tel que conteneurs chargés pour exportation). . Afin de répondre aux besoins des clients, nous traitons dans la planification en priorité les conteneurs qui doivent être exportés le jour même (trafic de réexpédition).
	<p>b) planification et attribution des sillons Transporteurs/ Camions</p>	<p>En raison d'un volume régulier de manutention de conteneurs, des sillons hebdomadaires et journaliers peuvent être convenus et fixés contractuellement sur l'année auprès des transporteurs ayant des volumes de trafics correspondants.</p> <ul style="list-style-type: none"> . Les sillons réservés pour les camions doivent être annulés ou modifiés jusqu'à 2 heures avant le ramassage convenu, sinon des frais s'appliquent. . Nous préparons généralement les demandes concernant les transporteurs/la route pendant la journée, du lundi au vendredi de 7:30 à 12:00 et 13:30 à 17:15. . L'ordre de traitement des transporteurs se fait selon la réservation dans notre outil de gestion des sillons.

Contact RailCom

Si des conflits surviennent lors de l'attribution des sillons, il est possible de déposer une action ou une dénonciation auprès de la RailCom contre une décision de l'exploitant. Les entreprises qui se sentent victimes de la discrimination dans l'utilisation d'une installation doivent s'adresser à :

Commission des chemins de fer RailCom
Christoffelgasse 5
3003 Berne

info@railcom.admin.ch

+41 58 463 13 00